

Cahier des charges organisation championnat

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

Art. 1. Objet

Les manifestations du Comité départemental de badminton (championnats jeunes, championnats seniors, championnats vétérans, circuit jeunes) nécessitent le respect d'un cahier des charges de la part des clubs candidats à leur organisation.

Les manifestations du Comité départemental de badminton se déroulent prioritairement dans les gymnases des clubs affiliés du département.

Art. 2. Championnats jeunes et seniors

2.1. Le club s'engage à :

- mettre à disposition un(des) gymnase(s) pendant le temps nécessaire au bon déroulement du championnat ;
- assurer la tenue de la table de marque (au moins deux personnes compétentes dont au moins une personne formée GEO) ;
- assurer une buvette de qualité et en quantité suffisante sur toute la durée de la compétition, dont les bénéficiaires lui reviennent ;

Les clubs doivent réduire au maximum les déchets, et prioriser l'utilisation de vaisselle réutilisable (lunch box et gobelet).

- assurer la couverture médiatique de l'événement (avant et après) auprès des médias locaux et des institutions locales ;

2.2. Le Comité s'engage à :

- établir la demande d'autorisation ;
- assurer la publicité du championnat auprès des autres clubs du département ;
- gérer les inscriptions, concevoir les tableaux ;
- désigner le JA et prendre en charge financièrement sa vacation ;
- prévoir et remettre les récompenses ;
- prêter le matériel nécessaire au bon déroulement (ordinateur, imprimante, sono), si nécessaire ;
- octroyer d'une aide de 150€.

Art. 3. Championnats vétérans

3.1. Le club s'engage à :

- mettre à disposition un(des) gymnase(s) pendant le temps nécessaire au bon déroulement du championnat ;
- assurer la tenue de la table de marque (au moins deux personnes compétentes dont au moins une personne formée GEO) ;
- assurer une buvette de qualité et en quantité suffisante sur toute la durée de la compétition, dont les bénéficiaires lui reviennent ;

Les clubs doivent réduire au maximum les déchets, et prioriser l'utilisation de vaisselle réutilisable (lunch box et gobelet).

- assurer la couverture médiatique de l'événement (avant et après) auprès des médias locaux et des institutions locales ;

3.2. Le Comité s'engage à :

- établir la demande d'autorisation ;
- assurer la publicité du championnat auprès des autres clubs du département ;
- gérer les inscriptions, concevoir les tableaux ;
- désigner le JA et prendre en charge financièrement sa vacation ;
- prévoir et remettre les récompenses ;
- prêter le matériel nécessaire au bon déroulement (ordinateur, imprimante, sono), si nécessaire ;
- le Comité rembourse sur facture la buvette à concurrence de 6€ par inscription ;
- octroyer d'une aide de 150€.

Art. 4. Circuit jeunes

Ce sont des tournois jeunes, organisés par les clubs du département.

Le circuit n'est validé que s'il y a au moins 5 étapes.

Pour qu'un tournoi soit une étape du circuit, il faut qu'il vérifie les critères suivants :

- ouvert à toutes les catégories jeunes (de poussins à cadets) (minimum 3 réalisées) ;
- tournoi déclaré Écobad ;

Seront récompensés à l'AG du Comité les jeunes ayant le meilleur classement, ceux ayant le plus grand nombre de participation et le club ayant le plus de participants sur toutes les étapes.

Le Comité participera financièrement à hauteur de 100€ par tournoi validé.